



Barème des coûts de reproduction de documents archivés

Le présent barème s'applique à la reproduction de documents conservés aux Archives parlementaires. Il ne s'applique pas à la reproduction de documents soumis aux dispositions de la loi régissant l'accès aux informations de la Fédération (Informationsfreiheitsgesetz – IFG). Pour ce deuxième type de document, les droits de reproduction sont calculés d'après le règlement relatif aux coûts de reproduction de l'information (IFGGebV).

La reproduction de documents archivés est soumise à autorisation et régie par les dispositions du règlement d'utilisation des Archives parlementaires du Bundestag allemand.

L'utilisateur reconnaît les dispositions du règlement d'utilisation et prend au préalable l'engagement écrit de les respecter.

Les coûts sont calculés selon le barème suivant:

- Travaux de reprographie

Électrocopie / xérocopie N&B	la page	DIN A 4	0,10 €
		DIN A 3	0,15 €

- Reproduction d'enregistrements audio ou vidéo

Copie sur le support choisi	jusqu'à 15 min	15,00 €
	jusqu'à 30 min	30,00 €
	toute tranche de 15 min supplémentaire commencée	15,00 €
Support d'enregistrement / de données		
CD-R/DVD-R	l'unité	0,50 €
Disque optique (XDCAM) 50 Go, 2 couches	l'unité	45,00 €
Betacam numérique		
Durée jusqu'à	34 min	l'unité 15,00 €
Durée jusqu'à	64 min	l'unité 30,00 €
Durée jusqu'à	94 min	l'unité 45,00 €
Durée jusqu'à	124 min	l'unité 60,00 €
Livraison par FTP (fichiers audio uniquement)	le gigaoctet	0,50 €

Le présent barème des coûts ne saurait être invoqué pour exiger l'exécution d'une prestation. Pour des raisons techniques, des prestations peuvent ne pas être disponibles ou ne l'être que de façon limitée.

Si aucun paiement n'a été reçu à la date de virement indiquée sur la facture, le montant de la facture sera majoré de frais de mise en demeure s'élevant à 2,50 € par rappel écrit.